

MADAGASCAR - Article publié le : mardi 27 novembre 2012 à 01:38

## Madagascar: Marc Ravalomanana interdit de quitter son exil sud-africain

Par **RFI**

A six mois de l'élection présidentielle à Madagascar, la situation se complique pour Marc Ravalomanana. La justice d'Afrique du Sud, où il vit en exil depuis 2009, vient à nouveau de l'interdire de sortir du territoire. Une décision qui pourrait empêcher son retour sur la Grande île, et donc sa participation au prochain scrutin.



Marc Ravalomanana, le 17 février 2011.  
Reuters / Mike Hutchings

Interdiction de sortie du territoire et confiscation du passeport, c'est bien ce qu'a décidé un tribunal de Pretoria. Il confirme ainsi un précédent jugement, pris en septembre dernier.

C'est qu'en Afrique du Sud, Marc Ravalomanana est sous le coup d'une enquête pour crimes contre l'humanité lors du coup d'Etat, il y a trois ans. La garde présidentielle avait alors tiré sur les manifestants, faisant 36 morts. Des faits pour lesquels l'ex-chef d'Etat a été condamné par la justice malgache.

Je suis vraiment navré de porter ce titre de journaliste, après bientôt 30 ans de métier face à la désinformation systématique de jeunes loups, pantins de politiciens, et qui se complaisent à se croire le 4<sup>e</sup> pouvoir personnifié. Voici un cas qui devra faire l'objet d'une étude dans les écoles de journalisme. Sous le couvert de «*recueillement*» et «*d'indiscrétions*».

L'ancien président rate pour la énième fois sa rentrée au pays. Andry Rajoelina et les chefs militaires s'y opposent.

Finalement, l'ancien président Marc Ravalomanana ne débarquera pas cet après-midi à l'aéroport international d'Ivato à 14 h 10mn à bord d'un vol de la compagnie sud-africaine Airlink. **D'après nos sources, le nom de l'exilé d'Afrique du Sud a figuré hier dans la liste des passagers d'Airlink.** Mais dans la soirée, alors qu'ils venaient d'assister à une importante réunion au Palais de Mahazoarivo, les chefs militaires de la Transition auraient signifié à la compagnie aérienne sud-africaine qu'ils ne peuvent pas assurer la sécurité de Marc Ravalomanana s'il arrive aujourd'hui. Ces chefs militaires de la Transition demandent ainsi le report du retour de l'ancien président qui a déjà eu hier son billet en main. Selon nos indiscrétions, c'est Andry Rajoelina qui s'oppose au retour au pays de son rival pour assister à la conférence au Sommet que le FFKM envisage de débiter aujourd'hui. Quant à la réunion de Mahazoarivo, elle s'est tenue entre le premier ministre Omer Beriziky, des chefs militaires de la Transition et le FFKM représenté par le Mgr Odon Arsène Razanakolona.

**D'Andohalo à Ivato.** La réunion de Mahazoarivo s'est penchée sur la préparation et l'organisation de la conférence au sommet qui devrait commencer aujourd'hui par un culte à l'église catholique d'Andohalo. Ce culte débutera à 9 h. Tout le monde est invité à ce culte qui sera présidé par les quatre chefs d'églises du FFKM. Après Andohalo, les participants qui sont invités à la fameuse conférence au Sommet rejoindront le Centre de Conférences Internationales d'Ivato où Andry Rajoelina, Marc Ravalomanana, Didier Ratsiraka et Zafy Albert devraient être mis face à face pour débattre des solutions à la crise actuelle. D'après nos sources, les trois anciens présidents et le président de la Transition auraient reçu leurs invitations hier. Mais, au moment où nous mettons sous presse, plusieurs paramètres indiquent que la conférence au Sommet tant rêvé par le FFKM ne pourrait pas avoir lieu comme prévu. L'absence de Marc Ravalomanana, principal protagoniste de la crise, compromet déjà le projet du Mgr Odon Arsène Razanakolona et consorts. D'ailleurs, le premier ministre Omer Beriziky et les chefs militaires de la Transition qui se sont réunis hier à Mahazoarivo auraient jugé inopportune la tenue de cette conférence au sommet.

Recueillis par RAJAOFERA Eugène

**Sur le site de la Cour Constitutionnelle de Madagascar : <http://www.courccm.mg/>**



Constitutional Court  
of South Africa

Carmel Rickard  
LEGAL MATTERS

2013: Carmel Rickard and SAFFI (South African Foreign Policy Initiative). November

**iOL**news

iOL Home

Crime & Courts

Politics

South Africa

Africa

World

Opinion

Back Page

Special F

## Ravalomanana passport appeal fails

February 5 2013 at 08:27pm

By SAPA

Bloemfontein - South Africa's highest court has rejected a final appeal by ousted Madagascan president Marc Ravalomanana to have his passport returned, it said in a statement.

"The Constitutional Court has considered the application for leave to appeal. It has concluded that it is not in the interest of justice to hear the matter at this stage," the court said in an order issued on Monday.

"The application for leave to appeal is dismissed."

Ravalomanana's passport was confiscated in September by South African prosecutors. A High Court ruled he would only be allowed to leave the country when he is invited to attend regional meetings.



Exiled former president of Madagascar Marc Ravalomanana. File picture by REUTERS/Siphiwe Sibeko



Constitutional Court  
of South Africa

Search the site:

go

Home

About the Court

The Constitution

Your rights

Judges

Judgments

Caseload

Administration



Welcome to the Constitutional Court of South Africa's website.

This court, the highest in South Africa on constitutional matters, was born of the country's first democratic Constitution in 1994. In an acclaimed new building at Constitution Hill, the 11 judges stand guard over the Constitution and protect everyone's human rights

read more

Latest Judgments

Forthcoming Hearings

**CASES DISMISSED: WEEK ENDING ON 08 FEBRUARY 2013**

NO.	CASE NO	PARTIES	DATE RECEIVED
1	CCT 106/12	Frederick Coenrad Daniel v The President of the Republic of South Africa and Another	31.01.13
2	CCT 110/12	All Those Adults Males & Female Occupying Erf 9967 Gugulethu aka SS Masonwabe Park Scheme No. 9/1992, Situated at DR Moerat Road, Gugulethu v The City of Cape Town and Others	31.01.13
3	CCT 112/12	Terezakis, Marcelle v Chalom, R.E.	31.01.13
4	CCT 113/12	Print Tech (PTY) LTD and another v Paper, Printing, Wood and Allied Workers Union and others	31.01.13
5	CCT 116/12	Jamadu Restaurant (PTY) LTD v Winkelshoek Wynkelders (PTY) LTD	31.01.13
6	CCT 119/12	Nezisa Enid Njemla v KSD Local Municipality	31.01.13
7	CCT 121/12	Brian Patrick De Lacy and Another v South African Post Office	31.01.13
8	CCT 122/12	Bosasa Operations (Pty) Limited v Adriaan Basson and Another	31.01.13
9	CCT 123/12	Navin Naidoo v ABSA	31.01.13
10	CCT 126/12	Magdalena Maria de Wet and Others v Heirich Willem Koen and Others	31.01.13
11	CCT 128/12	Black Earth Communications v The Chairperson of the Council of the Independent Communications Authority of South Africa and Another	31.01.13
12	CCT 129/12	Mxolisi Eric Mazingi v Department of Health-Eastern Cape and others	31.01.13
13	CCT 130/12	Slipknot Investments 777 (Pty) Limited v Silver Moon Investments 278 CC	31.01.13
14	CCT 132/12	R.E. Chalom v Marcelle Terezakis	31.01.13
15	CCT 01/13	Mosisoa Lekota v The Speaker, National Assembly and Another	31.01.13
16	CCT 127/12	Marc Ravalomanana v Joseph Alfred Rakoto and Others	04.02.13
17	CCT 133/12	Marthinus Christoffel de Klek v The Pretoria Society of	04.02.13

Le président de la Cour Constitutionnelle, Justice Gubbie, a déclaré que le président Ravalomanana ne peut pas quitter son lieu de résidence.



Le président de la Cour Constitutionnelle, Justice Gubbie, a déclaré que le président Ravalomanana ne peut pas quitter son lieu de résidence.